



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie photovoltaïque

Question écrite n° 96143

Texte de la question

M. Jean-Luc Laurent interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat concernant le prix d'achat garanti de l'électricité produite par les installations photovoltaïques de moyenne puissance. Le 16 mars 2016, la ministre a désigné les 349 lauréats de la première tranche de l'appel d'offres, lancé en juillet 2015, visant à développer les installations photovoltaïques de moyenne puissance sur certains bâtiments, tels que les parkings et les ombrières. Cette première tranche de l'appel d'offres représente une puissance de 80 mégawattheures. Les exploitants bénéficieront en outre d'un tarif d'achat garanti à 139 euros par mégawattheure pendant 20 ans. Cet appel d'offres, réservé à des projets d'une puissance comprise entre 100 et 250 kilowatts crête, représentant entre 1 000 et 2 500 m² de panneaux photovoltaïques par installation, indique que la stratégie ainsi privilégiée est celle de la multiplicité de petits projets installés en différents points du territoire. Il conviendrait pourtant, afin de conforter la place des énergies renouvelables, au moins durant la phase de déploiement de ces technologies, de privilégier la concentration d'infrastructures en un point donné. Il serait économiquement plus judicieux de privilégier l'intensif plutôt que l'extensif à l'instar de la centrale solaire de Cestas, la plus importante d'Europe et qui dispose d'un potentiel de 320 mégawattheures pour une installation s'étendant sur 2,6 km². La concentration des infrastructures doit permettre une baisse des coûts de production des énergies renouvelables, rendre inutile le recours aux prix d'achat garantis. Le conflit entre secteur administré (énergie renouvelable) et secteur libéralisé (thermique et nucléaire) mine le marché européen libéralisé de l'électricité avec un prix du mégawattheure se situant actuellement à 26 euros, menaçant gravement les énergéticiens européens au premier rang desquels se trouve Electricité de France. Il aimerait connaître les choix du Gouvernement pour favoriser l'implantation d'installations de grandes tailles opérant comme de véritables centrales solaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96143

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4601

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)